

A QUOI SERT UNE CONSTITUTION ?

Se réunir pour atteindre des buts plus élevés

Lorsque deux individualités, antagonistes par nature ayant reconnu leur faiblesse, leur unilatéralité, leur incapacité de réaliser seuls leurs désirs et leurs rêves, se rencontrent, dès lors qu'ils décident de communiquer, d'échanger, de dialoguer, dès lors qu'ils veulent instaurer entre eux un rapport de confiance afin de rechercher ensemble un bénéfice qu'ils seraient incapables d'obtenir seuls, **ils ne sont plus deux mais trois : les deux personnalités qui s'excluent et qui s'opposent et le principe de l'unité qui les rassemble, afin qu'elles collaborent à la réalisation d'un but commun.**

L'éthique au fondement de tout rassemblement humain pacifique

Le principe de cette unité c'est l'éthique : c'est-à-dire le respect de l'Autre dans son imprescriptible individualité, la reconnaissance de son irréductible unicité, la valorisation de son expérience tout autant que de la nôtre, la certitude qu'ensemble nous sommes bien plus que la somme de nos qualités et de nos défauts. L'éthique permet, en premier lieu, la confrontation pacifique des points de vue, elle donne ensuite les moyens de réduire les différences jusqu'au point où une action commune, dont les bénéfices seront équitablement partagés, devient possible. Elle permet enfin, en cas de différends lors de l'application des décisions, d'aplanir la dispute avant qu'elle ne conduise à une rupture.

Ethique et morale - Les racines de la liberté et de la tyrannie

L'éthique, c'est la conformité de l'action et du comportement avec des règles qui s'imposent à nous de l'intérieur, de notre nature propre. C'est la mise en conformité de notre vie avec les exigences les plus élevées de la nature humaine : la reconnaissance que nous sommes faillibles et faibles, mais que nous ne devons jamais nous lasser de rechercher la vérité et d'agir; le respect de l'opinion de l'autre et de son engagement, de sa manière de vivre et de sa propre quête de la vérité; l'exigence d'équité dans nos relations avec autrui : on ne prend pas plus qu'on ne donne, on ne donne pas plus qu'on ne reçoit de sorte que dans une transaction tous les partenaires sont gagnants. De l'éthique découle naturellement, la liberté, la tolérance, la discussion, la collaboration, l'échange. C'est de l'éthique qu'émerge ce que les sociologues appellent le "capital social", c'est-à-dire la confiance et la réciprocité qui sont au fondement d'une société vivante. Une société qui n'est pas capable de constituer du « capital social », c'est-à-dire de vivre selon l'éthique, à l'image du Sud de l'Italie maffieux et violent, sombre dans la misère et le sous-développement.

A l'inverse, la morale, c'est la conformité de nos actions et de nos comportements avec des règles qui s'imposent à nous de l'extérieur ; il s'agit donc de règles édictées par une instance sociale. Il existe un grand nombre de morales : une morale chrétienne, une morale musulmane, une morale bouddhique, une morale calviniste, une morale bourgeoise, une morale aristocratique, etc., etc.. Il existe même une morale nazie, une morale communiste ou maffieuse, ce qui prouve qu'une morale peut aisément déraiser, qu'elle peut s'ancrer dans le mépris et la haine de l'autre si elle ne se réfère pas explicitement à l'éthique. D'ailleurs, **les morales peuvent facilement entrer en conflit, seule l'éthique permet de les rendre compatibles, car elle leur impose le respect mutuel.** On peut biaiser et tricher avec une morale à condition de ne pas être pris sous le regard de celui qui en défend les normes. On ne le peut pas avec l'éthique, car avec elle, on est seul en face de soi-même, on est son propre juge. Le regard que l'on porte sur soi-même est le seul auquel l'on ne saurait échapper.

La démocratie repose sur l'éthique

Un système politique qui fait de la personne humaine son principe organisateur a nécessairement l'éthique pour fondement. Il ne peut en être autrement, car si l'on imposait à l'individu une morale, ce ne serait plus lui le centre de l'ordre social, mais l'autorité de laquelle émane la morale qu'on lui impose. Que l'éthique, et non pas une morale, fonde la démocratie n'implique pas que chacun soit libre de se comporter comme bon lui semble.

Prenons l'exemple de la Confédération helvétique qui est une Europe en miniature en raison de sa diversité culturelle, linguistique et religieuse. Dès 1291, les Suisses ont proclamé leur foi en l'individu libre et responsable, et dans le préambule de la constitution fédérale actuelle, il est posé le principe général suivant : seul est libre celui qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Le peuple assemblé a ainsi reconnu que chacun est coresponsable du bien-être de tous et que son désir de tendre au bonheur du plus grand nombre ne peut être comblé que si chacun contribue, selon ses moyens propres, à la prospérité générale. Il a admis ainsi qu'il n'est de droit qui ne corresponde à des devoirs, ni de liberté à des responsabilités.

Au point de départ de tout l'édifice démocratique : l'individu libre et responsable

Il est donc essentiel de comprendre que le point de départ de tout l'édifice démocratique réside, d'une part, dans la reconnaissance par l'individu de son irréductible unicité, de sa faiblesse et de sa fragilité personnelle, et, d'autre part, dans le choix volontaire de dépasser cette faiblesse en allant à la rencontre de l'Autre.

On comprend, dès lors, que nulle autre instance que l'individu libre et responsable ne peut être à l'origine des plus hautes réalisations humaines.

Sans doute, le contact avec l'Autre, le dialogue, l'échange, la confiance instaurée nous imposent d'abandonner notre unilatéralité. C'est ainsi que nous devenons meilleurs, plus forts, et que finalement nous faisons reculer les limites de l'ignorance et de la peur. Le refuge identitaire des islamistes, des terroristes corses ou basques, les conduit à leur perte. Faisons en sorte de ne pas nous laisser entraîner par eux vers l'abîme.

Malheureusement, le constat de notre propre faiblesse peut aussi bien, déboucher sur une tout autre décision : le repli sur soi, sur notre identité propre que l'on croit devoir protéger à tout prix afin d'en tirer le peu de force qu'il nous reste. Alors, pense-t-on, n'allons surtout pas nous pervertir au contact de l'Autre, qui nous forcera à relativiser notre point de vue, qui pervertira notre vérité et qui nous perdra.

Pour presque rien, parfois, nous pouvons perdre notre confiance dans le dialogue et dans la rencontre. Soudain, l'Autre devient l'ennemi, celui contre lequel nous devons nous protéger. Alors, nous nous fermons à lui et, si nous ne pouvons le détruire, au moins nous assurons-nous d'être toujours capables de le tenir en respect.

Notre seul espoir, au moment de ce fatal basculement, est de rencontrer un homme qui saura nous retenir au bord du gouffre. Un homme libre.

Les trois instances de la décision et de l'action

Entre deux personnes, les trois instances, que l'on repère au niveau de l'Etat, sont présentes : le moment où l'on discute et l'on décide correspond à l'**instance législative** ; le moment où l'on agit, à l'**instance exécutive** ; le moment où l'on règle un différend, à l'**instance judiciaire**. Ces trois moments, comme les trois pouvoirs, doivent être clairement séparés. Si l'on discute encore alors que le moment d'agir est venu, le projet s'enlise et se perd. Lorsque la décision est prise, on doit s'abstenir de remettre en cause la chose acceptée ; mais lorsqu'une dispute survient, tout doit être arrêté afin de ne pas compromettre l'œuvre à accomplir.

Ce qui est vrai de deux personnes l'est aussi du groupement volontaire de quelques individualités. Mais le groupe, à l'image de l'individu, est lui aussi faible et imparfait. Il peut relever certains défis inaccessibles à l'individu seul, mais à son tour il doit rencontrer d'autres groupes, eux aussi imparfaits, pour être capable de défendre des objectifs plus larges, de promouvoir un intérêt plus général. C'est ainsi que l'édifice démocratique prend de la hauteur tout en limitant les délégations de pouvoir et de responsabilité au strict nécessaire. Les problèmes pouvant être réglés par un groupe inférieur ne devraient jamais l'être par l'échelon supérieur.

Lors de la constitution de groupes de plus en plus importants, il peut s'avérer utile de codifier les règles qui président à leur unité. Cette codification ne remplace pas l'éthique, elle en précise les modalités dans ce groupe particulier animé par cette ambition précise. Dans certains cas ce sera un règlement interne, dans d'autres un contrat ou un traité.

Une Constitution doit prolonger l'éthique

Le rassemblement de groupes importants pourra conduire à la création d'une structure étatique que l'on dotera d'une constitution. La constitution ne remplace pas plus l'éthique que toute autre codification : elle édicte les principes dont doit s'inspirer la vie communautaire, les règles qui permettent le dialogue entre les points de vue qui s'affrontent, les méthodes selon lesquelles les décisions sont exécutées, et les moyens qui permettent de résoudre les différends.

Nous savons que la doctrine française affirme que l'éthique n'a rien à voir avec la gestion de l'Etat. Selon elle, seule compte en définitive la survie de l'Etat et celle-ci doit être assurée par tous les moyens possibles, y compris, si nécessaire, les plus inacceptables. L'histoire récente de la France est pleine de dérives « barbouzes », de « Cellules antiterroristes » mises au service des intérêts privés de quelques individus, de meurtres politiques jamais élucidés, de collusions entre intérêts publics et intérêts privés où les conduites maffieuses sont pratiques courantes. L'institution de cette doctrine repose en particulier sur le principe du « secret défense », la pire des aberrations antidémocratiques lorsqu'il est appliqué sans freins juridiques.

Pour notre part, nous considérons qu'un Etat qui abandonne les règles de l'éthique dans la gestion de ses affaires ne mérite tout simplement pas de survivre.

Le rassemblement d'un groupe d'Etats au sein d'une instance régionale ou universelle, en vue de réaliser des buts communs, par exemple la politique agricole, comme dans la Communauté européenne, la lutte contre le terrorisme ou la gestion d'un risque de pénurie d'hydrocarbures, doit lui aussi générer son principe d'unité directement inspiré de l'éthique. Les Etats entre eux signent des traités qui décrivent les modalités de la prise de décision, les moyens de l'action et les procédures qui permettront la gestion des différends.

Les menaces contre la liberté

Cette façon d'organiser la société, qui garantit la liberté, suscite la responsabilité individuelle et fonde la démocratie, est aujourd'hui menacée. Elle est menacée de l'extérieur par tous ceux qui préfèrent se soumettre à une morale imposée par une instance sociale, plutôt qu'à l'éthique qui les confronterait au vertige de la responsabilité. Mais elle est surtout menacée de l'intérieur par un oubli volontaire des principes qui fondent la démocratie. Cette dégradation est d'abord orchestrée par

des groupements d'intérêts qui voudraient perpétuer les privilèges inhérents aux civilisations agraires. Or, la civilisation scientifique ne permet plus la présence d'une petite classe de dominants privilégiés mettant à son service la puissance publique, et d'une vaste classe de dominés prise dans un dense réseau d'interdictions, de surveillances et de contraintes financières qui la prive de toute espace de liberté. Cette dégradation est orchestrée ensuite par tous ceux qui cherchent à imposer une vision du monde partielle dont ils empêchent la critique. Ces deux types d'ennemis de la liberté finissent toujours par se rejoindre.

Une constitution sert à fixer les règles qui permettent à des d'individualités libres de rechercher en commun à atteindre des objectifs qui leur seraient inaccessibles autrement. Elle a aussi pour fonction de donner aux citoyens les instruments légaux qui leur permettent de lutter contre les ennemis de la liberté.